

Questions orales

Plutôt que de condamner ces personnes à se nourrir d'aliments pour chiens—peut-être la seule chose qu'ils pourront se permettre—et de compter sur des programmes inefficaces, le ministre peut-il faire mieux que le premier ministre, qui conseillait à ces personnes de dépenser moins pour l'essentiel, et leur offrir de l'aide et de l'espoir? J'invite tous les députés ministériels de l'arrière-ban à se joindre à moi pour demander au ministre de nous dire s'il existe une lueur d'espoir.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable représentante que je considère l'inflation comme un très grave problème, notamment à cause de ses répercussions non pas sur tous les Canadiens, mais sur certains groupes dont nous avons parlé durant la période des questions. J'ai expliqué qu'à l'heure actuelle, suite aux initiatives prises par la présente législature grâce à divers programmes, ces derniers procurent en soi une protection fondamentale contre l'inflation. En 1980, cette protection représentera une somme de l'ordre de trois milliards.

Je demande à l'honorable représentante, qui se veut si indignée, de se souvenir qu'en décembre dernier, l'ancien ministre des Finances . . .

M. Malone: Épargnez-nous cette jérémiade!

M. MacEachen: . . . était disposé à accepter un taux d'inflation de 11 p. 100 en 1980.

Mlle MacDonald: Que faites-vous à ce propos?

M. MacEachen: Le taux d'inflation actuel est grave, mais il est inférieur à 11 p. 100.

M. Clark: C'est faux!

M. MacEachen: Je n'ai pas entendu le député prendre la défense des pauvres à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Madame le Président, le ministre n'est certainement pas stupide au point de ne pas se rendre compte que l'indexation, comme il en a parlé, ne s'applique pas de la même façon aux démunis de notre pays qu'aux Canadiens à salaire moyen. Étant donné qu'il a lui-même soulevé la question de l'indexation et qu'il a dit comment il appliquerait cette mesure, le ministre songerait-il à remplacer la formule actuelle qui est destinée aux Canadiens à faible revenu par une formule d'indexation basée sur les augmentations réelles des prix des aliments, des transports, des maisons, du logement et du combustible, pour que les familles à faible revenu du Canada reçoivent une compensation qui leur est présentement refusée?

M. MacEachen: Madame le Président, je rappelle au député que l'actuelle formule d'indexation s'applique surtout aux programmes qui s'adressent au tiers le plus démuné de la popula-

tion du pays. L'indexation est destinée à protéger la population contre les poussées inflationnistes qui visent les articles courants.

Mlle MacDonald: Les articles de luxe.

M. MacEachen: Le député le sait aussi bien que moi. Mais ce qu'elle a oublié de dire, c'est pourquoi elle était prête à s'accommoder du taux d'inflation de 11 p. 100 pour l'année 1980 qu'avait annoncé son collègue, l'ancien ministre des Finances. Alors qu'ils savaient il y a un an que l'inflation serait de 11 p. 100, les conservateurs n'en ont pas pour autant pris de mesures pour augmenter le supplément de revenu garanti. Voilà ce qu'ont été les réalisations de ce parti.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA PRÉSENTATION DE MESURES D'AIDE À LONG TERME

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, si les députés d'en face rentraient dans leur circonscription et y discutaient avec des dirigeants de petites entreprises, il leur apparaîtrait très clairement, comme à nous, que la politique que suit présentement le gouvernement actuel en haussant les taux d'intérêt a des répercussions ruineuses sur ce secteur essentiel de l'économie. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises, à qui s'adresse ma question, sait très bien que quelque 6,000 entreprises ont déclaré faillite au cours de l'année dernière. Les taux de faillite ont atteint jusqu'à 131 p. 100 à Terre-Neuve, 60 p. 100 au Manitoba et 27 p. 100 au Québec.

Le ministre est sans doute également au courant que beaucoup d'autres entreprises . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser immédiatement sa question?

● (1500)

M. Riis: Voici la question que j'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises. Le seul programme qui ait été institué pour venir en aide aux petites entreprises est celui des obligations pour l'expansion de la petite entreprise qui prendra fin dans trois mois.

Des voix: La question!

M. Riis: Le ministre va-t-il proposer une mesure à long terme qui aiderait les petites entreprises à financer leurs frais d'exploitation, non seulement leurs nouvelles dépenses d'immobilisation mais aussi les coûts de leurs stocks et les autres dépenses que doivent engager au jour le jour les petites entreprises? J'espère que le ministre ne nous dira pas qu'il étudie la question car on ne peut pas payer des salaires avec des études.